



CEC
CCA
CCE

DEMANDE DE PROPOSITIONS

**Rédaction d'un rapport de synthèse sur les programmes existants
visant à sensibiliser les personnes qui achètent des produits du bois à
l'aménagement forestier durable et à l'exploitation forestière illicite en
Amérique du Nord**

**dans le cadre du projet
Promotion de l'approvisionnement responsable en produits du bois**

(Version originale en anglais)



**Commission de coopération environnementale
2024**

I. Survol du projet

La Commission de coopération environnementale (CCE) sollicite des propositions de la part de consultant-es potentiel-les pour la détermination du contexte trinational actuel en matière d'aménagement forestier durable (AFD), d'exploitation forestière illicite, d'application des lois sur les forêts, de certifications par des tiers et la sensibilisation des personnes qui achètent des produits du bois. Concrètement, la personne retenue devra :

Faire un examen de la documentation et des programmes existants visant à accroître la sensibilisation des personnes qui achètent des produits du bois à l'aménagement forestier durable et à l'exploitation forestière illicite, et analyser l'état de leurs connaissances dans les trois pays. La personne consultante devra :

1. Produire un rapport de synthèse sur les programmes existants visant à sensibiliser les personnes qui achètent des produits du bois à l'AFD et à l'exploitation forestière illicite, notamment leurs conséquences pour les écosystèmes et les collectivités forestières et autochtones, et sur les activités de surveillance environnementale participatives de lutte contre l'exploitation forestière illicite.
2. Recueillir de l'information et analyser les lacunes dans les connaissances et la sensibilisation des personnes qui achètent des produits du bois à l'égard de l'AFD et de l'exploitation forestière illicite, dont leurs conséquences pour les écosystèmes et les collectivités forestières et autochtones. Examiner les résultats d'enquêtes sur les comportements d'approvisionnement entre entreprises, notamment l'enquête du groupe de spécialistes EGILAT de l'APEC intitulée Survey of Private Sector Organizations in the Forest Products Supply Chain (Enquête sur les organisations du secteur privé dans la chaîne d'approvisionnement en produits du bois). Afin d'ajouter de la valeur à l'ensemble des travaux existants, la personne ou l'entité consultante examinera les moyens de recueillir davantage de renseignements sur l'état des connaissances et les habitudes d'achat des personnes qui achètent des produits du bois.

Les gouvernements du Canada, des États-Unis du Mexique (Mexique) et des États-Unis d'Amérique (États-Unis) ont établi la Commission de coopération environnementale (CCE) en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, accord conclu parallèlement à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Or, depuis 2020, les activités de la CCE sont régies par l'Accord de coopération environnementale, entré en vigueur dans chacun des trois pays en même temps que le nouvel Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). La CCE rassemble un éventail d'intervenants issus du grand public, de peuples autochtones, des jeunes, d'organisations non gouvernementales, du milieu universitaire et du domaine des affaires en vue de trouver des solutions qui permettent de protéger l'environnement que partagent les trois pays nord-américains, tout en favorisant un développement économique durable au profit des générations actuelles et futures. On trouve de plus amples renseignements au sujet de la CCE à l'adresse <<http://www.cec.org/fr/>>.

Le Conseil de la CCE a approuvé le projet Promotion de l'approvisionnement responsable en produits du bois dans le cadre du plan opérationnel de 2023, afin de sensibiliser les personnes qui achètent des produits du bois dans les trois pays à cette problématique et aux différentes façons d'appuyer l'AFD et de contribuer à la lutte contre l'exploitation forestière illicite par leur pouvoir d'achat et par l'achat responsable de produits du bois. Le travail que décrit cette demande de propositions, dont la description complète, y compris les tâches précises et le budget correspondant, se trouve sur le site Web de la CCE, à l'adresse : <http://www.cec.org/files/documents/plans_operationnels/cce-promotion-de-approvisionnement-responsable-en-produits-du-bois.pdf>.

II. Mandat

A. Description du projet

L'exploitation forestière illicite et le commerce du bois issu de cette pratique représentent un enjeu à la fois national, régional et mondial qui a des conséquences sociales, économiques et environnementales néfastes, entre autres : la dégradation des forêts, la perte de terres ancestrales par les collectivités autochtones et tribales, et la création de conditions inéquitables du marché qui défavorisent les sources légales et durables de bois et de produits du bois.

Ce projet aidera à mieux comprendre l'ampleur de l'exploitation illicite du bois et des risques qu'il pose dans chaque pays. Il sensibilisera les personnes qui achètent des produits du bois à cette problématique et aux différentes façons d'appuyer l'AFD et de contribuer à la lutte contre l'exploitation forestière illicite par leur pouvoir d'achat et par l'achat responsable de produits du bois. De plus, le projet encouragera l'utilisation des principaux mécanismes de participation citoyenne à la protection de l'environnement pour traiter les plaintes de citoyens et informer les personnes qui achètent des produits du bois sur les conséquences de l'achat de bois d'origine illicite (amendes et pénalités applicables).

Ce projet permettra de mieux comprendre le niveau actuel de sensibilisation des personnes qui achètent des produits du bois dans différents groupes de la chaîne d'approvisionnement, et de cerner les lacunes dans les initiatives actuelles de sensibilisation. Il visera à combler ces lacunes au moyen de campagnes de sensibilisation adaptées aux trois pays et à leur contexte respectif, en soulignant les conséquences de l'exploitation forestière illicite pour les écosystèmes et les collectivités forestières et autochtones, et sur l'accès à l'information concernant les mesures de surveillance auxquelles la population peut participer.

Ainsi, le projet prévoit des campagnes de sensibilisation qui aideront les personnes qui achètent des produits du bois à diverses étapes de la chaîne d'approvisionnement, à devenir des moteurs du changement. Ces campagnes encourageront la participation citoyenne à la surveillance du respect de la législation environnementale et informeront la population sur les impacts négatifs de l'exploitation forestière illicite, en particulier pour les

écosystèmes et les collectivités forestières et autochtones, et sur les sanctions applicables. Plus précisément, de nombreuses personnes faisant partie de la chaîne d’approvisionnement et de groupes intéressés, y compris les jeunes, les femmes et les Autochtones, seront invitées à participer à des ateliers et serviront comme public cible des campagnes de sensibilisation. En outre, le projet tiendra compte des perspectives autochtones et des connaissances écologiques traditionnelles (CET), et il intégrera une perspective fondée sur le genre.

La première étape du projet consiste à faire un examen de la documentation et des programmes existants visant à accroître la sensibilisation des personnes qui achètent des produits du bois à l’aménagement forestier durable et à l’exploitation forestière illicite, et analyser l’état de leurs connaissances dans les trois pays. Voici les résultats attendus :

- Rapport de synthèse sur les programmes existants visant à sensibiliser les personnes qui achètent des produits du bois à l’AFD et à l’exploitation forestière illicite, notamment leurs conséquences pour les écosystèmes et les collectivités forestières et autochtones, et sur les activités de surveillance environnementale participatives de lutte contre l’exploitation forestière illicite.
- Des messages clés et des matériels pour une campagne de sensibilisation du public, adaptés à chaque pays et offerts dans les trois langues, qui communiquent l’importance de l’approvisionnement durable en produits du bois et de l’aménagement forestier durable sont disponibles, Ces produits expliquent aussi les conséquences de l’exploitation forestière illicite en Amérique du Nord; ils informent aussi sur les conséquences pour les écosystèmes et les collectivités forestières et autochtones et les mécanismes de participation citoyenne qui peuvent servir à signaler les pratiques d’exploitation forestière illicite en Amérique du Nord, de même que sur les sanctions applicables.

B. Description des services

La-le consultant-e devra coordonner avec les personnes-ressources désignées par la CCE pour compléter les activités, sous-tâches et livrables suivants :

Activité 1	Faire un examen de la documentation et des programmes existants visant à accroître la sensibilisation des personnes qui achètent des produits du bois à l’aménagement forestier durable et à l’exploitation forestière illicite, et analyser l’état de leurs connaissances dans les trois pays.
Réalisation(s)	1. Rapport de synthèse sur les programmes existants visant à sensibiliser les personnes qui achètent des produits du bois à l’AFD et à l’exploitation forestière illicite, notamment leurs conséquences pour les écosystèmes et les collectivités forestières et autochtones, et sur les activités de surveillance environnementale participatives de lutte contre l’exploitation forestière illicite.

	<p>2. Recueillir de l'information et analyser les lacunes dans les connaissances et la sensibilisation des personnes qui achètent des produits du bois à l'égard de l'AFD et de l'exploitation forestière illicite, dont leurs conséquences pour les écosystèmes et les collectivités forestières et autochtones. Examiner les résultats d'enquêtes sur les comportements d'approvisionnement entre entreprises, notamment l'enquête du groupe de spécialistes EGILAT de l'APEC intitulée Survey of Private Sector Organizations in the Forest Products Supply Chain (Enquête sur les organisations du secteur privé dans la chaîne d'approvisionnement en produits du bois). Afin d'ajouter de la valeur à l'ensemble des travaux existants, la personne ou l'entité consultante examinera les moyens de recueillir davantage de renseignements sur l'état des connaissances et les habitudes d'achat des personnes qui achètent des produits du bois.</p>	
<p>Résultats attendus, mesure du rendement</p>	<p>Le rapport fournira des renseignements essentiels qui appuieront l'élaboration et le ciblage de campagnes de sensibilisation efficaces adaptées à des groupes précis de personnes qui achètent des produits du bois et à chaque pays et son contexte (activité 2). Il prendra en compte des aspects tels que les barrières linguistiques et la différenciation selon le genre et l'âge.</p>	
<p>Base de référence (état actuel), si connue</p>	<p>Plusieurs activités et programmes nationaux, multilatéraux et du secteur privé portent déjà sur la sensibilisation à l'AFD, l'exploitation forestière illicite et l'approvisionnement responsable, notamment de la documentation et des études sur le comportement des personnes qui achètent des produits du bois, en particulier dans le contexte des transactions entre entreprises. Les études sur la sensibilisation et le comportement des personnes qui achètent des produits du bois et des PME risquent d'être limitées.</p>	
<p>Objectif (d'ici à la fin du projet)</p>	<p>Rapport de synthèse sur la documentation et les programmes existants visant à sensibiliser les personnes qui achètent des produits du bois à l'aménagement forestier durable et à l'exploitation forestière illicite, et analyse de l'état de leurs connaissances dans les trois pays, ainsi que des lacunes potentielles, destinés à éclairer la conception de campagnes ciblées de sensibilisation du public.</p>	
<p>Sous-tâche 1.1</p>	<p>Faire un examen de la documentation et des programmes existants visant à accroître la sensibilisation de personnes qui achètent des produits du bois à l'aménagement forestier durable et à l'exploitation forestière illicite.</p>	<p>Quand : Quatre mois après le début du contrat</p>

Sous-tâche 1.2	Recueillir des informations sur l'état des connaissances et des habitudes d'achat de personnes qui achètent des produits du bois (p. ex. une personne qui achète une table dans un magasin de meubles, de même que les PME, auprès desquelles il a été difficile d'obtenir des renseignements). Également, cerner le moyen le plus efficace d'accroître les connaissances et la sensibilisation des personnes qui achètent des produits du bois à l'égard de l'AFD et de l'exploitation forestière illicite.	Quand : Quatre mois après le début du contrat
Sous-tâche 1.3	Organiser un atelier en vue de communiquer et de valider l'information compilée. Les personnes participant à cet atelier comprendraient notamment des spécialistes — personnes représentant des pouvoirs publics, peuples autochtones, ONG, milieu universitaire, producteurs de produits du bois, collectivités, comités de surveillance participative de l'environnement (CVAP), etc. En raison du financement limité du projet, l'atelier se déroulera virtuellement.	Quand : Cinq mois après le début du contrat
Sous-tâche 1.4	Achever le rapport sur le contexte trinational, à partir des résultats des sous-tâches 1.1, 1.2 et 1.3.	Quand : Six mois après le début du contrat

Tout le travail indiqué dans le contrat doit être achevé d'ici le 1er mai 2025 ou dans un délai de six mois à compter de la date de signature du contrat.

C. Exigences relatives à la présentation des rapports périodiques

Durant le projet, la·le consultant·e travaillera en étroite collaboration avec la CCE, le comité directeur du projet et des personnes expertes pour recueillir de l'information afin d'exécuter ses travaux. La·le consultant·e peut consulter directement d'autres personnes expertes liées au comité directeur, si nécessaire, et en coordination avec les membres du personnel désignés de la CCE. Toutefois, la personne retenue rendra des comptes uniquement aux membres du personnel désignés par la CCE, qui lui donneront des directives.

Le Secrétariat de la CCE soumettra les livrables provisoires au comité directeur du projet pour examen et commentaires. Il organisera des téléconférences avec la·le consultant·e, les membres du personnel désignés par la CCE et d'autres personnes expertes selon les

besoins. Ces réunions auront pour objet de présenter les livrables, de recevoir une rétroaction du comité directeur du projet et d'évaluer les progrès réalisés.

À la demande de la CCE, la·le consultant·e présentera aux membres du personnel désignés par la CCE et au comité directeur du projet des rapports d'état qui résumeront les éléments suivants :

- progrès réalisés au cours du mois précédent;
- état actuel de la situation;
- progrès prévus pour le mois à venir;
- problèmes potentiels, avec description et justification d'éventuels retards;
- mesures que devrait prendre le Secrétariat de la CCE pour faciliter la mise en œuvre du projet.

Une copie de ces rapports doit être envoyée par courriel aux membres du personnel désignés par la CCE.

La·le consultant·e travaillera dans ses propres bureaux.

D. Qualité des produits livrables

La·le consultant sera responsable de fournir les livrables en anglais avec une qualité qui les rend publiables (à savoir déjà révisés), Il lui incombe aussi, le cas échéant, de réviser les documents techniques. La révision technique et la correction du style sont nécessaires pour assurer la qualité des documents et incomberont au·à la consultant·e.

La capacité à fournir les livrables en espagnol ou en français aussi sera un atout.

La·le consultant·e fournira toute la documentation écrite (y compris les ébauches et les versions finales) au Secrétariat de la CCE dans une version lisible de Microsoft Word et devra se conformer aux normes et préférences établies en anglais dans le [Report Template](#) de la CCE (le cas échéant, ou dans un autre format approuvé par la CCE), et respecter les principes énoncés dans les [Guidelines for CEC Documents and Information Products](#). Les documents justificatifs des tableaux, des figures et des cartes seront présentés avec les comptes rendus dans le format du fichier d'origine, il est à noter que toutes les mesures seront exprimées en unités métriques. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des documents qui découleront de cette activité.

Lorsque la·le consultant·e présentera les rapports ou autres documents visés par le contrat, la CCE aura besoin de quinze (15) jours ouvrables afin d'examiner les documents, d'aviser la·le consultant·e de tous problèmes ou erreurs éventuels, et de réexpédier lesdits documents au·à la consultant·e pour qu'elle·il y apporte les corrections qui s'imposent, et ce, sans frais supplémentaires.

Dans tous les cas, les versements prévus au contrat seront retenus si les produits livrés à la CCE ne satisfont pas aux exigences en matière de qualité et de format stipulées ci-

dessus. Au cas où la·le consultant·e négligerait d'apporter les corrections nécessaires ou si, après ces corrections, les livrables demeurent de qualité insuffisante, la correction et la révision du document sera confiée à une tierce partie désignée par le Secrétariat, qui déduira les coûts de ces travaux des honoraires de la·du consultant·e selon un taux horaire de 60 \$/heure.

E. Plagiat

Le plagiat, qui consiste à utiliser les expressions originales ou les idées créatives d'un tiers et à se les approprier, peut constituer une violation des droits d'auteur. Qu'il soit intentionnel ou non, la CCE n'accepte aucunement le plagiat. Dans le cadre du contrat, le consultant doit appliquer une méthode universitaire adéquate lorsqu'il établit des rapports et élabore des produits livrables, notamment en mentionnant systématiquement les références dans les notes de bas de page ou à l'intérieur des phrases, notamment à propos de toutes les sources secondaires, les citations et les données qui ne proviennent pas de lui. Les sources des tableaux et des figures extraits d'autres documents doivent être directement indiquées sous ces tableaux et figures. L'omission de citer en bonne et due forme la source de ces emprunts constitue du plagiat et sera considérée comme une violation de contrat.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, prière de consulter le document intitulé [Guidelines for CEC Documents and Information Products](#) (Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information de la CCE), consultable en anglais seulement. En outre, à propos de chaque document qu'il livrera par écrit, le consultant devra utiliser le logiciel iThenticate ou un logiciel équivalent, approuvé par la Commission, afin de valider ledit document, et transmettre ensuite à celle-ci, lors de son dépôt, les résultats de la recherche d'éléments plagiés. Le paiement des contrats sera retenu si ces exigences ne sont pas respectées.

III. Exigences et évaluation des propositions

A. Exigences impératives

Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.

1. Aptitude à travailler dans les trois pays

La·le consultant·e, son personnel et ses sous-traitant·es doivent être domicilié·es et autorisé·es à travailler au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. Si elles·ils doivent se déplacer, elles·ils sont tenu·es de posséder des documents valides les autorisant à voyager librement à l'intérieur de ces trois pays, et respecter les règlements et restrictions qui y sont en vigueur.

2. Qualifications et compétences du personnel principal

Aux fins de la présente demande, le terme « consultant·e » s'entend d'un groupe, d'une entreprise ou d'un·e consultant·e individuel·le.

Dans le cas d'une proposition présentée par un consortium (de particulier·es ou d'entreprises), l'un·e des consultant·es devra être désigné « consultant·e principal·e » et, à ce titre, elle·il sera tenu·e de veiller à la cohérence des résultats, à la coordination générale des travaux, ainsi qu'à l'intégration des informations et des idées.

3. Qualifications et compétences requises

Les propositions de projet doivent établir sans aucun doute que la·le consultant·e possède les connaissances, les compétences et l'expertise nécessaires à l'échelle nord-américaine dans les domaines suivants :

Formation

La·le consultant·e et le personnel de soutien clé doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieures dans une discipline pertinente comme la foresterie, l'aménagement forestier durable (AFD), la science de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles, ou toute discipline connexe axée sur le développement durable.

Expérience

- La·le consultant·e doit établir, documents à l'appui, ses compétences et cinq années d'expérience professionnelle au cours des dix dernières années (sans chevauchement) dans ce domaine et concernant les enjeux liés à l'exploitation forestière illicite, l'AFD et la protection de l'environnement, ainsi qu'une connaissance particulière du Canada, du Mexique et des États-Unis.
- La·le consultant·e doit connaître à fond les chaînes d'approvisionnement des produits du bois et maîtriser parfaitement les lois et règlements sur l'environnement concernant l'exploitation forestière illicite et l'aménagement forestier au Canada, au Mexique et aux États-Unis, ainsi que les mécanismes de participation citoyenne à la surveillance du respect de la législation environnementale.
- Une formation ou l'expérience en matière de campagnes de sensibilisation des consommateur·trices et du public constituent des atouts.

Maîtrise de la langue

- Puisque les services et le rapport seront fournis en anglais, la·le consultant·e doit maîtriser l'anglais à l'oral et à l'écrit. La maîtrise de l'espagnol ou du français est souhaitable. La capacité à produire les livrables en espagnol ou en français constitue un atout.

Sensibilisation aux réalités culturelles, aux Autochtones et à l'égalité de genre

- Sensibilité aux différences culturelles et capacité à tenir compte des perspectives autochtones et des connaissances écologiques traditionnelles (CET) dans le projet.
- La connaissance des enjeux de genre et la capacité d'intégrer une perspective fondée sur le genre dans le projet constituent des atouts.

Expérience reconnue

Pour établir qu'elle·il possède les qualifications précitées, la·le consultant·e doit fournir au moins trois (3) exemples de projets achevés, et pour chacun, fournir les renseignements suivants :

- i.nom de l'organisation cliente, titre du projet et secteur d'activité;
- ii.nom et titre de la personne-ressource de l'organisation cliente;
- iii.description du projet, participation des membres de l'équipe proposés, livrables et méthodes employées;
- iv.enseignements tirés.

Présence géographique

- Il est nécessaire d'avoir une division, une filiale, des partenaires ou des associé·es, ou encore d'embaucher des sous-traitant·es dans au moins deux des trois pays (Canada, Mexique, États-Unis) de manière à réduire le plus possible les déplacements et à pouvoir compter sur une équipe bilingue (anglais-espagnol) pour effectuer le travail sur le terrain dans ces pays.

4. Présentation de la proposition

Les consultants-es potentiel·les doivent se reporter au mandat énoncé à la section II du présent document dans le contrat négocié avec le·la consultant·e dont les services auront été retenus.

Les soumissionnaires devront donc consulter ce mandat pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le projet et les services à fournir, le cas échéant.

Les propositions doivent être structurées comme cela est indiqué ci-après, et comprendre les éléments suivants :

1. La connaissance et la compréhension des travaux

- Fournir des renseignements de base à propos du projet, qui démontreront l'expérience de la·du consultant·e et sa connaissance du sujet. La présentation doit porter sur les résultats souhaités, les lignes directrices (paramètres dans lesquels les résultats doivent être obtenus), les ressources (soutien humain, financier, technique ou organisationnel disponible pour aider à obtenir les résultats escomptés) et d'autres aspects jugés pertinents par la·le consultant·e. L'objectif de cette déclaration est de démontrer que le·la consultant·e a une connaissance générale et particulière de l'objet des travaux, mais aussi de mettre en évidence ses compétences rédactionnelles.

2. Plan de travail général et calendrier

- Fournir un plan de travail général et un calendrier, ainsi que la méthodologie proposée pour mener à bien ce projet. La·le soumissionnaire doit présenter un plan de travail qui montre que cette personne peut répondre aux exigences et respecter les délais indiqués dans la description des services, ainsi qu'un calendrier général qui respecte la durée fixée dans la présente demande. Ce plan de travail doit comprendre les points suivants :

- une vue d'ensemble et une compréhension des exigences du projet
- la répartition des tâches, des ressources (humaines, financières, techniques ou organisationnelles) et du calendrier de chaque projet.

3. La structure, les compétences et l'expérience de l'équipe du projet

- Indiquer la structure de l'équipe de projet, incluant la-le gestionnaire du projet et les chef-fes d'équipe pour le Canada, le Mexique et les États-Unis, le cas échéant.
- Fournir un résumé des qualifications et de l'expérience de chaque membre de l'équipe (et des remplaçant-es), ainsi que toute autre information pertinente (p. ex. les aptitudes linguistiques).

4. La ventilation du temps (en heures) et des coûts par tâche et par membre de l'équipe

- Fournir, à l'égard de chaque membre de l'équipe du projet, une ventilation détaillée des tâches assignées, des heures travaillées et des coûts de main-d'œuvre.
- Indiquer tous les autres coûts directs et indirects, y compris les frais de déplacement (inclure une estimation pour les réunions en personne se déroulant dans l'un des trois pays) et les taxes applicables.
- Indiquer clairement le nombre d'heures travaillées dans le cadre du projet et le coût total de ce projet (incluant les taxes).

5. Valeur ajoutée dans le cadre du budget défini

- Indiquer toute tâche ou activité supplémentaire non spécifiée dans le cahier des charges mais qui sera entreprise par la-le consultant-e sans coût supplémentaire.

Annexe A : Lettres de recommandation et références

- Deux lettres de recommandation liées à des affectations précédentes.
- Détails et coordonnées d'au moins trois références.

Annexe B : Le curriculum vitae de chaque membre de l'équipe

- De tous les membres de l'équipe de projet.

Annexe C : La déclaration d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance de la-du consultant-e relativement au contrat

- Fournir une copie dûment remplie du formulaire de la CCE figurant en annexe 4 de la présente demande de propositions.

Annexe D : des exemples de travaux précédents

- Fournir deux exemples de travaux pertinent (et les éléments i à iv à la section II, point 3)

Annexes D.1 et D.2 : Déclaration d'acceptation du contrat et d'impartialité et d'indépendance du consultant. (Inclus à titre de référence dans ce document)

- Une copie du formulaire CCA, dûment complété et signé, doit être fournie. L'annexe D.1 est utilisée lorsque l'entité de la consultation est une personne et l'annexe D.2 est utilisée lorsque l'entité de la consultation est une institution ou une société.

B. Autres informations à fournir

Les soumissionnaires sont invité-es à fournir au Secrétariat de la CCE tous les renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition. Toutefois, celle-ci ne devra en aucun cas dépasser dix (10) pages, ce qui n'inclut ni les curriculums vitæ, ni les échantillons de précédents travaux, ni les brochures du consultant.

C. Type de contrat à utiliser

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat par étapes pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande. Si le contrat est négocié avec un consortium, la CCE offrira aux consultant-es le choix de conclure un contrat distinct avec chacun des consultant-es.

Tout le travail indiqué dans le contrat doit être achevé dans un délai de six mois à compter de la date de signature du contrat.

D. Mode de sélection

Le consultant que la CCE estimera le plus qualifié sera choisi en fonction d'un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du [Guide sur l'acquisition de services de conseil](#).

Les propositions que le Secrétariat de la CCE jugera complètes seront évaluées par ce dernier selon les critères ci-dessous.

(Le tableau ci-dessous est fourni à titre d'exemple; il pourra être modifié pour être adapté le mieux possible à la demande de propositions.)

Critères d'évaluation	Maximum Point Rating
Connaissance et compréhension des exigences du projet	20
Pertinence de l'approche proposée et du plan de travail	20
Structure, compétences et expérience de l'équipe du projet Expérience de la·du consultant·e, qualifications et compétences du personnel clé (telles que décrites à la section III, points 3 et 4)	40
Capacité de la·du consultant·e d'évaluer et de synthétiser l'information, et excellentes aptitudes pour la rédaction et la communication	5
Capacité de la·du consultant·e à produire les livrables dans deux des trois langues de travail (anglais, français, espagnol)	5
Conformité du budget	10

La proposition de la-du consultant-e devra obtenir un score minimal de 80 points pour faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Les propositions reçues dans le cadre de la présente demande seront évaluées par les membres du personnel désignés de la CCE et les examinateur-trices techniques, qui formeront le comité d'évaluation. Chaque membre de ce comité recevra une copie des propositions et notera chacune d'elles en fonction des critères et du barème d'évaluation ci-dessus.

Les membres du personnel désignés par la CCE tiendront une téléconférence ou une réunion des membres du comité d'évaluation pour discuter des scores accordés aux propositions, leur attribuer un score définitif et établir leur classement. Les membres du comité d'évaluation consigneront et résumeront ensuite les forces et faiblesses de chaque proposition en fonction des critères d'évaluation. Une fois la sélection faite, chaque consultant-e soumissionnaire recevra son score (sur demande) ainsi que son classement par rapport aux autres propositions. Toutefois, ni les évaluations ni les scores des autres propositions ne leur seront fournis.

E. Ressources financières prévues

Le budget alloué aux services de consultation pour ce projet est de soixante-quinze milles dollars canadiens (75 000 \$ CA), honoraires professionnels, dépenses et taxes applicables compris.

Les dépenses remboursables sont détaillées dans le contrat type de la CCE. Il faut aussi tenir compte du coût de l'utilisation du logiciel de détection de plagiat iThenticate (100 \$ US) ou d'un logiciel équivalent approuvé.

Pour les universités et les organisations non gouvernementales, il est à noter que la CCE accepte que des frais généraux soient imputés pour l'administration et pour d'autres coûts indirects, jusqu'à concurrence de 15 % de la valeur totale du contrat.

Si la-le consultant utilise une autre devise que le dollar canadien dans sa proposition, elle-il devra indiquer le coût total en dollars canadiens, ainsi que dans la devise choisie, à des fins de comparaison, en précisant le taux de change utilisé.

F. Informations financières et autres renseignements confidentiels [facultatif]

Dans le cadre de cette demande de propositions, le Secrétariat de la CCE n'exigera aucun renseignement confidentiel ni d'autres renseignements concernant l'assurance, la situation financière ou la propriété de l'entreprise.

La rémunération de la-du consultant-e sera fonction du tableau énumérant les livrables et les étapes clés figurant dans les sections Description des services et Niveau estimatif des ressources requises ci-dessus.

Conformément au contrat de services professionnels, seuls les frais authentiques et les dépenses légitimes de la-du consultant-e conseil seront remboursés. La-le consultant-e devra fournir une preuve des frais (états de compte, factures), que le Secrétariat devra

vérifier et accepter. Le règlement des factures acceptées se fera normalement dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date de réception par la Commission.

Dans le cadre de cette proposition, le Secrétariat de la CCE n'exigera pas d'informations confidentielles ni d'autres renseignements concernant les assurances, la situation financière ou les titres de propriété.

G. Dates limites de présentation des propositions et de prise de décision

Toute proposition, y compris ses annexes pertinentes, doit parvenir aux bureaux du Secrétariat de la CCE au plus tard le **4 octobre 2024 à 12 h (HNE)**. Les propositions présentées après cette date seront rejetées.

Les propositions doivent être transmises par courriel, à :

Samantha Gagnon

Chargée, Groupes consultatifs et engagement du secteur privé

sgagnon@cec.org

Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec la CCE au cas où elles-ils ne recevraient pas de courriel de confirmation à l'intérieur du délai indiqué.

Le Secrétariat de la CCE entend choisir la-le consultant-e et aviser les soumissionnaires dans un délai raisonnable à compter de la date limite de présentation des propositions.



ANNEXE D.1 – Personne

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

ACCEPTATION

déclare par les présentes que j'accepte d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

(Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e), veuillez cocher l'une des deux cases ci-dessous. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, entre vous et l'une des Parties à l'Accord de coopération environnementale (ACE), ou leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE), ou des employés du Secrétariat de la CCE ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, que cette relation soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.)

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ACE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et qui pourraient constituer un conflit d'intérêts.

OU

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ACE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance et qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais énoncer des mesures que j'entends prendre pour atténuer ou éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utiliser une feuille distincte en annexe.)

Date : _____

Signature : _____



ANNEXE D.2 – Société ou institution agissant a titre de consultant.

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____,

agissant en qualité de représentant(e) légal(e) de _____,

ACCEPTATION

déclare par les présentes que _____ accepte d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

(Si votre société ou institution accepte d'agir à titre de consultant, veuillez cocher l'une des deux cases ci-après. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, entre votre société ou institution et l'une des Parties à l'Accord de coopération environnementale (ACE) ou leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE), des employés du Secrétariat de la CCE et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, que cette relation soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.)

_____ est impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ACE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et entend le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à son impartialité ou à son indépendance et qui pourraient constituer un conflit d'intérêts.

OU

_____ est impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ACE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et entend le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à l'impartialité ou à l'indépendance de _____, et qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, _____ pourrait énoncer des mesures qu'il (elle) entend prendre pour atténuer ou éliminer tout doute quant à son impartialité ou à son indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utiliser une feuille distincte en annexe.)

Date : _____

Signature : _____